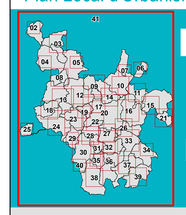
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole



D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-2 Plans thématiques

D-2-2-6 Mixité sociale

Plan D-2-2-6.41

Rennes Métropole

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/06/2025

Échelle : 1 / 45 000
Juin 2025

RENNES MÉTROPOLE

Éléments de contexte

- Limite communale
- Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)
- Tâche urbaine
- Voirie
- Voie Ferrée

Secteurs de règlementation de la mixité sociale

Dispositions au titre de l'article L.151.15 du Code de l'Urbanisme

- Secteur de mixité sociale
- Secteur de mixité sociale en zone UG
- Secteur d'équilibre social de l'habitat (hors quartiers prioritaires)
- Secteur d'équilibre social de l'habitat en secteur prioritaire

Autres informations

- UA — Zonage du réglement graphique (contours et nom de la zone)
- Secteur prioritaire de la politique de la ville
- Périmètre de 300m autour des secteurs prioritaires de la politique de la ville

N

Sources : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), juin 2025 ;
©DGFIP (cadastre), mars 2024 ; Tâche Urbaine Audiar,2016
©Rennes Métropole (SDTIG), *(Référentiel Topographique très Grande Échelle* de Rennes Métropole (RTGE)), mars 2024.
Réalisation : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), juin 2025
Logiciel SIG : ArcGis 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

0 500 1 000 2 000 3 000 m